

02-10-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 2 octobre 2017, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents les conseillers suivant:

Maire:	Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #2:	Monsieur Richard Fournier
Siège #3:	Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4:	Vacant
Siège #5:	Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6:	Monsieur Réjean Hudon
Absent:	
Siège #1:	Monsieur Gilbert Gauvin

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 11 septembre 2017
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) -----
6. Invitations
 - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Conseil jeunes et son maire
 - b) Comité de l'Avenir - PADE
 - c) Service de protection incendie - Halloween
 - d) Jeunesse, J'écoute
 - e) Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
8. Sport de glisse à Val-D'Irène 2017-2018
9. Rapport des travaux - PAARRM
10. Soumission Marquage Traçage Québec
11. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière RRRL, volet RIRL plan et devis
12. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia dans le cadre de la TECQ
13. Soumission - Déneigement des cours municipales 2017-2018
14. Modalité du FEPTEU
15. Adjudication du mandat d'étude géotechnique permettant la conception des travaux 2018 qui seront réalisés dans le cadre du programme d'aide financière RRRL, volet RIRL et/ou AIRRL
16. Travaux révisée programme TECQ 2014/2018
17. Soumission - Hotte de cuisine
18. Suivi de dossiers
19. Divers: a) b) c) d)
20. Questions de l'assemblée
21. Levée de la réunion

165-17**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: Mandat d'inspection télévisée de conduite. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

166-17**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que les procès-verbaux du 11 septembre 2017 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

167-17**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Télus, #5363101, camping au 10 juillet	419.69
Hydro-Québec, #682901573650, éclairage public	183.89

COMPTES NON PAYÉS

Alyson Design & Multimédia, #149526, affiche ouvert camping	120.00
Boulangier Jessy, #4533, remb. fact. Walky-Talky	127.38
Clérobéc, #17204-17346, quincaillerie garage	111.21
Conciergerie d'Amqui, #139882-139883, collectes sept. et suppl.	1 221.87
Ent. Yvon d'Astous, #4990, niveleuse	505.89
Fonds d'information territoire, #201702243366, mutation	12.00
Garvex, #25527, inspection hotte de cuisine	48.87
Laboratoire BSL, #65753-65754, analyses des eaux	543.24
MRC Matapédia, #18241-18253-18291, MÀJ, Dépôt rôle et internet	1 590.08
Papeterie Bloc-Notes, #707847, fourniture bureau	71.86
Petite caisse, #139528-139529-139470-139565, 3 médiapostes et 1 lettre recom.	101.50
Reno-Vallée, intérêts sur factures de juillet (bois traités surface multisport)	33.52
Sécurité Berger, #8478-8484-8498, meules pour asphalte, veste, botte	678.44
Télus, 5363023, Hôtel de Ville au 28 septembre	217.64
Transport Y. Bouillon, #347, transport gravier (8 voyages)	1 149.75
Transport Rock Gagné, #151-152-153-154-155-156, voirie (PAARRM)	16 069.89
Groupe Lechasseur, #448-453-457-463, matériel voirie (PAARRM)	5 735.38

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

168-17**Conseil jeunes et son maire 2017-2018 - École Ste-Marie de Sayabec**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal accepte de participer conjointement avec la municipalité de Sayabec afin de collaborer financièrement au budget annuel du conseil Jeunes et son maire de l'école Ste-Marie de Sayabec par un montant de 250\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

169-17**Comité de l'Avenir - PADE**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal verse un montant de 4 420\$ au Comité de l'Avenir dans le cadre du programme d'aide au développement économique de Saint-Cléophas.

170-17**Service de protection incendie - Halloween**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité commandite le service de protection incendie de la MRC de La Matapédia par un montant de 40\$ pour la fête de l'Halloween qui se tiendra mardi le 31 octobre prochain. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 7d de l'ordre du jour, j'informe le conseil que Jeunesse, J'écoute fait une deuxième demande de commandite pour l'année 2017. Le conseil ne fera pas de don pour celle-ci.

171-17

Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski

CONSIDÉRANT la fusion évidente des Sociétés d'exploitation de La Mitis et de La Neigette permettant des économies administratives;

CONSIDÉRANT la vocation agro-forestière de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

CONSIDÉRANT que les bureaux actuels sont bien situés géographiquement pour couvrir la forêt privée et publique;

CONSIDÉRANT que la qualité, la quantité et la disponibilité des locaux répondent aux besoins d'une fusion tout en étant des plus économiques;

CONSIDÉRANT une augmentation inévitable des frais de déplacement des techniciens dus au fait d'un potentiel changement du point d'attache des locaux versus le territoire à couvrir;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités du Bas-Saint-Laurent s'associe au principe d'occupation dynamique du territoire du MAMOT et des valeurs qui en découlent.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité propose que les bureaux administratifs de la nouvelle Société d'exploitation des ressources demeurent à Saint-Gabriel-de-Rimouski. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

172-17

Sport de glisse à Val-D'Irène 2017-2018

Proposé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que la municipalité remboursera, sur présence de facture, une passe par personne qui ira faire une journée de sport de glisse en 2017-2018. Si la personne à une carte de saison, elle pourra également se faire rembourser une journée. La municipalité ne paiera pas pour la location d'accessoire. Un médiaposte sera envoyé à chaque adresse civique afin d'informer la population. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Le point 9 de l'ordre du jour est remis en novembre prochain.

173-17

Soumission Marquage Traçage Québec

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été envoyé à Marquage Traçage Québec concernant du lignage de rue en septembre dernier;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue comprend 12 000 mètres linéaire de lignage simple au coût de 0.28\$/l'unité, plus les frais de mobilisation, ce qui fait un total de 6 860\$ plus les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Fournier et résolu par le conseil municipal:

- qu'étant donné que l'automne est arrivé les travaux seront exécutés en 2018;
- qu'une demande soit faite à Marquage Traçage Québec afin d'avoir le même prix unitaire l'année prochaine;
- que mesdames Katie St-Pierre et Jessy Boulanger sont autorisées à contacter Marquage Traçage Québec au printemps 2018 pour effectuer lesdits travaux.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

174-17

Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia dans cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL plan et devis

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Cléophas désire faire réaliser des travaux de décohesionnement sur la rue Principale ainsi que la reconstruction d'une partie de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe RIRL-2017-552A dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 90%;

CONSIDÉRANT que la municipalité financera les plans et devis à même son budget;

CONSIDÉRANT que le service de génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis requis dans ce projet et qu'il a déposé une offre de service de 16 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que la Municipalité de Saint-Cléophas:

1- Octroie le contrat pour la réalisation des plans et devis au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia au montant de 16 000\$;

2- Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la municipalité de Saint-Cléophas et du MTMDET.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

175-17

Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Cléophas désire faire réaliser des travaux de décohesionnement sur un tronçon de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Cléophas a programmé ces travaux en priorité 4 de la TECQ 2014-2018 et que ces travaux ont été acceptés par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que le service de génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis requis dans ce projet et qu'il a déposé une offre de service de 4000\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation des plans et devis au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia au montant de 4 000\$, comprenant:

1- les relevés nécessaires à la réalisation des plans et devis;

2- l'appel d'offre pour l'étude géotechnique;

3- les plans et devis ainsi que des appels d'offre auprès des entrepreneurs;

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

176-17

Soumissions - Dénéigement des cours municipales 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour le déneigement des cours municipales de la saison 2017-2018 a été lancée le 20 septembre dernier et que l'ouverture des soumissions a été faite le 2 octobre à 15h30;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été déposées et qu'après analyse, celles-ci sont conforme;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées sont celles de Monsieur Alain Boulanger et Monsieur Anicet Fournier et que leurs soumissions sont détaillées comme suit:

- M. Alain Boulanger, déneigement forfaitaire: 3 500.00\$ plus taxes;
déneigement à l'heure: 70.00\$/h plus taxes.
- M. Anicet Fournier, déneigement forfaitaire: 2 475.00\$ plus taxes;
déneigement à l'heure: 55.00\$/h plus taxes.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Alain Boulanger. L'entrepreneur devra effectuer le déneigement tel que le contrat le spécifie. Jean-Paul Bélanger, maire et Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

177-17

Modalités du FEPTEU

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

CONSIDÉRANT que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

CONSIDÉRANT que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

CONSIDÉRANT que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

CONSIDÉRANT que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

CONSIDÉRANT que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

PAR CONSEQUENT, est proposé par Roland St-Pierre et résolu par la municipalité de Saint-Cléophas:

- DE DEMANDER au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTEU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;
- DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

178-17

Adjudication du mandat d'étude géotechnique permettant la conception des travaux 2018 qui seront réalisés dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL et/ou AIRRL

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Cléophas désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre des programmes RRRL et de la TECQ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres regroupé public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme;

- 1- Englobe
- 2- GHD

CONSIDÉRANT que la firme Englobe est celle qui a obtenu le meilleur pointage soit 25.36 pour un montant de soumission global de 59 154.64 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Hudon et résolu:

- 1- D'octroyer le mandat pour la réalisation de l'étude géotechnique à l'entreprise Englobe au montant de 4 593.25 \$ (taxes incluses);
- 2- D'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

179-17

Travaux révisée programme TECQ - 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

180-17

Hotte de cuisine

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire des recherches afin de monter un dossier concernant l'achat d'une hotte de cuisine pour le Centre Philippe-Émile-St-Pierre. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 18 de l'ordre du jour:

Suivi de dossier des élus

Gilbert Gauvin: Absent

Richard Fournier: Rien pour ce mois-ci

Roland St-Pierre: Prends information pour l'achat d'une fournaise électrique, en attente d'un rendez-vous.

Normand St-Laurent: **Camping:** Fête de fermeture: déficit de 278\$, Location terrain: 3 025\$, Vente d'articles divers: 879\$
Projet 2018: Barrière au coût estimé de 2 500\$
Loisirs: Collecte bouteilles: 400\$
Vente de Hot-dog à la fermeture du camping: 95\$
Biblio: Une démission d'administrateur mais un nouveau administrateur donc, 2 sièges vacants
Inauguration suite au réaménagement en décembre prochain. Manque de bénévoles.

Réjean Hudon: Rien pour ce mois-ci

Jean-Paul Bélanger: 1 268.9 litre/jour/résidence.

181-17

Adjudication d'un contrat pour les travaux de la Municipalité de Saint-Cléophas dans le cadre du programme d'inspection des conduites en lien à la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Cléophas doit procéder à l'inspection d'une portion des réseaux d'égouts afin de mettre à jour son Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme;

• Can Explore	148 717.87 \$
• Véolia	12\$ 310.29 \$
• Campor	166554.14\$

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu:

- 1- D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'inspection des conduites d'égouts à l'entreprise Véolia au montant de 10 791.82 taxes incluses.

182-17

Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une lettre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 28 janvier dernier, qui informait le conseil que durant la saison estivale 2017 il y aurait du rapiéçage manuel afin que le Ministère priorise la pose d'un revêtement sur la route collectrice Saint-Cléophas-Sayabec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a constaté aucune amélioration ou rapiéçage sur ladite route cet été;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas demande au Ministère quand le rapiéçage sera exécuté étant donné que la saison est pratiquement terminée. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

183-17

Levée de la séance

Proposé par Richard Fournier et résolu que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice général et sec.-très.